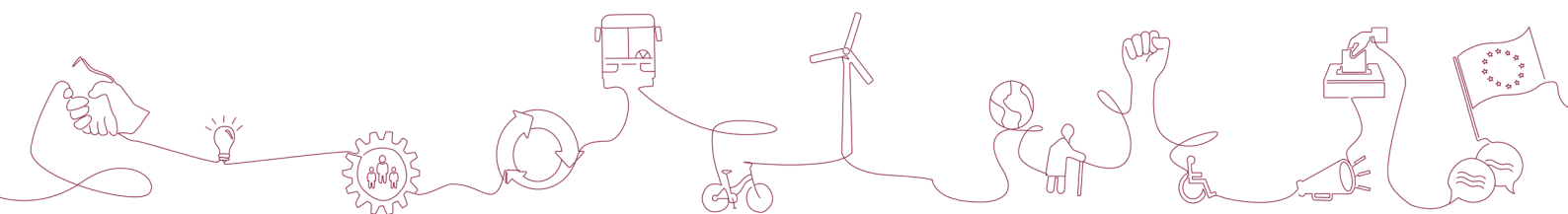


LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE FÉMINISTE DE L'UNION EUROPÉENNE

Analyse du Gender Action Plan III

Oscar PIGEON



La politique étrangère féministe de l'Union européenne

Analyse du Gender Action Plan III

Collection Notes d'analyse – Septembre 2026

pourolsolidarite.eu

INTRODUCTION	2
---------------------	----------

I. QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE FÉMINISTE ET QUELS SONT SES PRINCIPES ?	3
--	----------

1. Définition et principales caractéristiques	3
2. Contexte de développement	4
3. De la diversité des approches aux enjeux politiques de la PEF	6

II. QUELLE PEF POUR L'UE ?	7
-----------------------------------	----------

1. Contexte et objectifs	7
2. Analyse critique du GAP III	9
3. Redéfinition de la politique de sécurité de l'UE et articulation avec l'agenda féministe	14

III. LES CONDITIONS D'UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE VÉRITABLEMENT FÉMINISTE : VERS UNE REFONDATION STRUCTURELLE ET INTERSECTIONNELLE	16
---	-----------

1. Repenser les fondements économiques et politiques de l'action extérieure	16
2. Intégrer la décolonialité et l'intersectionnalité comme principes directeurs	18
3. Placer le care, la coopération et la société civile au cœur de la diplomatie européenne	19

CONCLUSION	21
-------------------	-----------

BIBLIOGRAPHIE	23
----------------------	-----------

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la politique étrangère féministe (PEF) émerge comme un cadre novateur pour repenser les relations internationales à partir des principes d'égalité, de justice et d'inclusivité. Au-delà de la protection des droits des femmes, cette approche interroge les rapports de pouvoir et les structures qui reproduisent les inégalités de genre. Elle repose sur des concepts clés (intersectionnalité, décolonialité et éthique du soin) permettant une vision plus globale et différenciée des enjeux de sécurité, de développement et de gouvernance mondiale. Cependant, l'intégration du genre dans l'action extérieure reste contrastée : tandis que certaines initiatives institutionnalisent ces principes, sur le terrain, l'égalité de genre demeure souvent secondaire, limitée à de l'affichage symbolique plutôt qu'à une transformation structurelle des rapports de pouvoir.

Cette tension s'inscrit dans un mouvement plus large de transformation normative du système international, marqué par la reconnaissance progressive de l'égalité des sexes comme condition de justice sociale et de développement durable. Ce cadre normatif transnational vise à articuler droits humains, sécurité et participation inclusive. Sa traduction opérationnelle dépend toutefois de la capacité des institutions et des États à intégrer des approches transformatrices et intersectionnelles, à aligner leurs politiques internes et externes, et à coopérer étroitement avec la société civile.

Cette note s'inscrit donc dans une perspective critique et analytique. Elle examine les conditions et les limites d'une politique étrangère féministe véritablement transformatrice. L'Union européenne et le Gender Action Plan III serviront ici de cas d'étude. L'analyse interroge notamment la capacité de l'UE à dépasser un féminisme institutionnel et libéral. L'enjeu est de déterminer si l'UE peut engager une transformation structurelle, décoloniale et intersectionnelle de ses relations internationales.

I. QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE FÉMINISTE ET QUELS SONT SES PRINCIPES ?

1. Définition et principales caractéristiques

La politique étrangère féministe (PEF) constitue un projet ambitieux de transformation des relations internationales. Elle vise à intégrer durablement des principes d'égalité de genre, de paix et d'inclusivité dans la conduite des affaires extérieures. Bien qu'il n'existe pas de définition universellement admise, la proposition formulée par Lyric Thompson et Rachel Clement (International Center for Research on Women) offre un cadre de référence solide¹.

Selon cette approche, la PEF désigne une politique étatique orientée vers la promotion de l'égalité de genre et des droits humains, tout en interrogeant les structures patriarcales qui traversent les systèmes internationaux. Elle mobilise l'ensemble des leviers d'action extérieure (diplomatie, aide humanitaire, défense, commerce) afin d'y intégrer de manière cohérente une lecture féministe.

Ce qui distingue particulièrement une PEF est son caractère intersectionnel et transformateur. Elle cherche à prendre en compte la diversité des expériences (liées notamment au genre, à la classe, à la race, à la sexualité ou au handicap) et à réformer les mécanismes institutionnels qui produisent ou renforcent les inégalités. Ainsi, la PEF ne se limite pas à une intégration technique de la dimension de genre, mais propose une véritable redéfinition des priorités et des pratiques de l'action extérieure.

Trois piliers fondamentaux constituent le cœur d'une politique étrangère féministe : « droits, ressources et représentation »².

- Tout d'abord, les droits qui impliquent de lutter contre toutes les formes de violences basées sur le genre, de promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs mais aussi de défendre les personnes LGBTQIA+ et l'ensemble des minorités.

¹ Thompson, L., Ahmed, S. and Khokhar, T. (2021). *Defining Feminist Foreign Policy: A 2021 Update*. Washington, DC: International Center for Research on Women.

² Thompson, L., et Daniel, T. (2019), *Feminist Foreign Policy Discussion Series: Furthering Accountability and Centering Climate Change*, Washington, DC, International Center for Research on Women.

- Ensuite, les ressources exigent que les engagements politiques soient accompagnés de financements effectifs pour que les politiques liées au genre ne soient pas uniquement symboliques.
- Enfin, la représentation suppose d'assurer une participation équilibrée des femmes et des minorités dans les instances de décisions, à tous les niveaux.

Cette base est enrichie par deux facteurs complémentaires : le suivi et l'évaluation des politiques par la recherche et des rapports réguliers, essentiels pour assurer leur pérennité ; et la transversalité de l'action, qui exige d'appliquer les principes de la PEF à l'ensemble des champs de la politique étrangère (diplomatie, défense, développement, commerce) pour garantir la cohérence globale.

Ainsi, en regroupant tous ces éléments, la PEF vise une transformation structurelle. Il ne s'agit pas d'ajouter symboliquement les thématiques de genre aux politiques existantes, mais de repenser en profondeur les priorités et les mécanismes d'action internationale.

2. Contexte de développement

L'émergence de la politique étrangère féministe s'inscrit dans un processus historique de transformation normative du système international. Au sein de ce processus, la question de l'égalité entre les sexes est progressivement reconnue comme un enjeu central. Elle est désormais liée aux impératifs de développement, de paix et de droits humains.

Dès 1945, la Charte des Nations unies inscrit l'égalité entre les hommes et les femmes dans ses principes fondateurs³. Ce principe est renforcé avec les conférences sur les droits des femmes (Mexico en 1975, Copenhague en 1980, Nairobi en 1985 et Beijing 1995).

La conférence de Beijing de 1995 constitue un tournant dans les politiques internationales en faveur des droits des femmes. Contrairement aux cycles précédents, elle reconnaît que l'égalité ne peut être atteinte sans transformation structurelle des sociétés et introduit une perspective d'égalité systémique traversant l'ensemble des domaines de politique publique : santé, économie, éducation,

³ United Nations (1945), *Charte des Nations Unies (texte intégral)*, disponible en ligne : <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text>

participation politique et lutte contre les violences. Cette approche ne se limite plus à garantir des droits fondamentaux. Elle vise à intégrer la dimension de genre de manière transversale dans des secteurs tels que la santé, l'économie, l'éducation, la participation politique ou encore la lutte contre les violences.

La conférence adopte également un programme d'actions ambitieux, engageant les États à mettre en œuvre des mesures concrètes pour garantir l'égalité des droits et des opportunités pour toutes les femmes. Ce programme, plus détaillé et contraignant dans sa logique que ceux des cycles précédents, établit un cadre global pour orienter les politiques liées au genre.

Ce cadre normatif a largement inspiré l'émergence des premières politiques étrangères féministes. En 2014, la Suède devient le premier État à revendiquer explicitement une telle approche. Margot Wallström, alors ministre suédoise des Affaires étrangères, transforme cette dynamique normative en réalité institutionnelle en adoptant officiellement le label de *politique étrangère féministe*⁴. La France lui emboîte le pas en 2019, suivie de l'Espagne, du Canada, du Mexique, de l'Allemagne ou encore du Chili.

Malgré des priorités stratégiques différentes, ces initiatives partagent un socle commun : la défense des droits humains, la promotion de l'égalité de genre, la redistribution des ressources et représentation inclusive dans les instances de décisions. Aujourd'hui, la PEF intègre aussi des enjeux transversaux comme la justice climatique et les perspectives postcoloniales, affirmant son ambition transformatrice à l'international. Si ces principes constituent désormais un cadre commun, leur application concrète varie selon les États, révélant différentes stratégies de mise en œuvre⁵.

⁴ Ministère des Affaires étrangères suédois (2019), *Manuel de la politique étrangère féministe de la Suède*, Stockholm, ministère des Affaires étrangères, disponible en ligne : https://www.swedenabroad.se/globalassets/ambassader/frankrike-paris/documents/fup_francais.pdf

⁵ Coquisart, L., Laugier, C., Legras, A. et Nerva, N. (2024), « Pérenniser l'effort pour l'égalité, tout savoir sur la politique étrangère féministe », sous la direction de Déborah Rouach et Alice Apostoly, Institut du Genre en Géopolitique, 16 avril 2024, disponible en ligne : <https://igg-geo.org/?p=18835>

3. De la diversité des approches aux enjeux politiques de la PEF

Plusieurs pays européens (Suède, Allemagne, France, Luxembourg, Espagne, Pays-Bas) s'appuient sur un engagement institutionnel fort, des financements dédiés et une coopération étroite avec la société civile. Cette approche leur permet de prioriser certains enjeux comme les droits en matière de santé sexuelle et reproductive. D'autres États, tels que la Belgique, la Finlande, le Danemark ou la Norvège, privilégient une approche plus transversale et intersectionnelle. Sans toujours revendiquer l'étiquette « PEF », leurs actions étant parfois limitées par des contraintes budgétaires ou des tensions internes sur certaines priorités.

Parallèlement, des pays du Sud global tels que le Mexique ou le Chili s'approprient la PEF en l'adaptant à leurs réalités locales et à leurs priorités nationales. Ceci contribue à diversifier les pratiques et à ouvrir de nouvelles perspectives de coopération internationale. Bien que porteuse d'innovations, cette dynamique n'est pas sans tensions. Il y a un risque de reproduire des rapports asymétriques ou des logiques néocoloniales si les pays du Nord imposent leurs normes ou leurs priorités. Un dialogue égalitaire est donc nécessaire pour construire une PEF réellement inclusive et partagée.

Cependant, si cette approche rompt avec la logique traditionnelle de la *realpolitik*⁶, sa mise en œuvre reste fragile et dépendante des aléas politiques. Le cas suédois illustre cette vulnérabilité. Le pays a renoncé à sa PEF après l'arrivée au pouvoir d'une coalition conservatrice⁷. Un renversement qui s'inscrit dans une tendance plus large marquée par la montée du populisme, du nationalisme autoritaire et des mouvements réactionnaires. En Argentine, l'élection de Javier Milei, ouvertement opposé aux droits des femmes et LGBTQIA+, a entraîné le démantèlement rapide des structures institutionnelles de promotion de l'égalité de genre, remettant en cause les engagements internationaux⁸. En Europe, le renforcement des partis d'extrême-droite

⁶ « Politique fondée sur l'évaluation du réel, du rapport de force, sur l'intérêt, et excluant les considérations idéologiques » (Académie française).

⁷ Human Rights Watch (2022, 31 octobre), *Sweden's New Government Abandons Feminist Foreign Policy*, disponible en ligne : <https://www.hrw.org/news/2022/10/31/swedens-new-government-abandons-feminist-foreign-policy>

⁸ Rodriguez Blanco, M. et Laurens, M. (2025), *Javier Milei, les droits sociaux et les femmes : quelle est l'ampleur de la répression ?*, Fondation Jean-Jaurès, disponible en ligne : <https://www.jean-jaures.org/videos-podcasts/javier-milei-les-droits-sociaux-et-les-femmes-quelle-est-lampleur-de-la-repression/>

menace également la continuité des différents plans d'actions en faveur des thématiques de genre.

Dans l'ensemble, les expériences européennes montrent qu'une PEF crédible requiert plusieurs conditions : alignement entre ambitions et moyens, suivi régulier et inclusif, et participation réelle de la société civile et des minorités. Ainsi les évolutions montrent que faute d'une institutionnalisation stable et d'un consensus transpartisan, les PEF sont encore souvent perçues comme des marqueurs idéologiques plutôt que comme de véritables politiques publiques durables.

Face à cette diversité d'approches et aux tensions politiques qui traversent les PEF nationales, l'Union européenne a développé sa propre déclinaison de la politique étrangère féministe à travers le Gender Action Plan III. L'examen de ce plan permet d'interroger concrètement la capacité d'une institution supranationale à incarner une transformation féministe de l'action extérieure.

II. QUELLE PEF POUR L'UE ?

1. Contexte et objectifs

Le Gender Action Plan III (GAP III), couvrant la période 2021-2025, incarne la dernière matérialisation de la politique étrangère féministe de l'Union européenne. Ce plan marque une étape décisive. Il concrétise la volonté de l'UE de devenir un leader mondial dans la promotion de l'égalité de genre⁹.

S'inscrivant dans la continuité des plans de 2010 et 2016, le GAP III ambitionne une transformation profonde des rapports de pouvoir liés au genre. Son objectif est double : structurer une action extérieure plus juste et inclusive, tout en assurant une cohérence avec les politiques internes, notamment la stratégie européenne pour l'égalité de genre 2020-2025.

Au-delà de cette dynamique institutionnelle, l'élaboration du GAP III répond à un contexte mondial critique, marqué par des crises aux conséquences différenciées selon le genre. La pandémie de Covid-19, facteur déterminant de ce plan, a exacerbé

⁹ European Commission (2023, 21 novembre), *Gender Equality: EU extends the duration of the Gender Action Plan in external action to build on its achievements towards a gender-equal world* [communiqué de presse], disponible en ligne : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_5858

les inégalités préexistantes. Les femmes ont été touchées de plein fouet sur les plans économique et social : recrudescence des violences sexistes, baisse des opportunités économiques, précarité accrue et surcharge de travail domestique¹⁰. Parallèlement, la montée des mouvements antiféministes et conservateurs, couplée à un recul démocratique global, a instauré un climat politique polarisé. L'UE a ainsi conçu le GAP III comme une réponse stratégique forte pour défendre et renforcer les droits des femmes face à ces menaces.

Pour garantir son efficacité, le plan repose sur un socle institutionnel et financier robuste. Il a bénéficié d'un leadership politique marqué, notamment sous l'impulsion de la Commissaire aux Partenariats internationaux, Jutta Urpilainen (2019-2024), et de la Direction générale INTPA¹¹. Stratégiquement, l'adoption du GAP III coïncide avec le cadre financier pluriannuel 2021-2027. Cet alignement permet d'intégrer le plan au sein de l'instrument financier Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument – Global Europe (NDICI-GE), qui regroupe les outils essentiels de l'action extérieure¹².

Cette assise budgétaire consolide les capacités opérationnelles du plan. Elle assure surtout l'intégration systématique (ou *mainstreaming*) du genre dans les instruments de programmation, tels que les programmes indicatifs pluriannuels (PIP) et les plans de mise en œuvre au niveau national (*Country Level Implementation Plans* - CLIPs)¹³. Ces mécanismes imposent désormais des objectifs explicites en matière d'égalité femmes-hommes. Ils garantissent ainsi que cette priorité devienne un axe central des partenariats bilatéraux, dépassant la logique des projets ponctuels ou symboliques.

¹⁰ European Commission et High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy (2020), *Joint Communication to the European Parliament and the Council: EU Gender Action Plan (GAP III) – An Ambitious Agenda for Gender Equality and Women's Empowerment in EU External Action* (JOIN(2020) 17 final), Bruxelles, 25 novembre 2020, disponible en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52020JC0017>

¹¹ Teevan, C., Tadesse Shiferaw, L. et Di Ciommo, M. (2021), *La promotion de l'égalité des sexes dans la programmation du budget extérieur de l'UE*, Document de réflexion No. 297, ECDPM, mai 2021, disponible en ligne : <https://ecdpm.org/application/files/3416/5546/8577/Promotion-Egalite-Sexes-Programmation-Budget-Exterieur-UE-Documents-Reflexion-ECDPM-297-2021.pdf>

¹² Ganesello, S., Sabourin, A. et Sergejeff, K. (2024), *The impact of EU gender policy in the NDICI-Global Europe framework*, Discussion Paper No. 371, ECDPM, juillet 2024 <https://ecdpm.org/application/files/5817/1982/6931/Impact-EU-Gender-Policy-NDICI-Global-Europe-Framework-ECDPM-Discussion-Paper-371-2024.pdf>

¹³ European Commission et European External Action Service (2025), *EU Gender Action Plan III (GAP III): Country Level Implementation Plans (CLIPs) and Gender Country Profiles (GCPs)*, Capacity4Dev, disponible en ligne : https://capacity4dev.europa.eu/groups/country-level-implementation-plans-clips-gender_en

Pour ce faire, l'UE structure le GAP III autour de cinq piliers complémentaires¹⁴. Les deux premiers posent le cadre stratégique : l'égalité de genre comme priorité transversale (avec un objectif de 85% des actions extérieures contribuant significativement à cet objectif), et une vision partagée avec les États membres et partenaires internationaux.

Le troisième pilier identifie six domaines prioritaires d'intervention : élimination des violences de genre, droits sexuels et reproductifs, droits économiques et sociaux, participation politique des femmes, agenda Femmes-Paix-Sécurité, et transitions écologique et numérique.

Enfin, les quatrième et cinquième piliers concernent la gouvernance interne et les dispositifs de suivi, soulignant l'importance des données et de la transparence.

Ces piliers sont ensuite complétés par trois principes transversaux qui donnent au GAP III son caractère distinctif. Ainsi, l'approche transformatrice vise à interroger et modifier les normes et institutions qui perpétuent les inégalités de genre, en s'attaquant à leurs causes profondes. L'approche intersectionnelle quant à elle reconnaît que les discriminations se croisent et s'additionnent en fonction des facteurs tels que l'origine, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle. Elle applique ainsi une attention particulière aux femmes les plus marginalisées et s'articule avec la stratégie européenne pour l'égalité des personnes LGBTQIA+. Enfin, l'approche fondée sur les droits humains, déjà présente dans le GAP II vient réaffirmer que les droits des femmes constituent des droits fondamentaux que l'UE doit promouvoir et défendre.

2. Analyse critique du GAP III

2.1. Sur le plan de la mise en œuvre

La mise en œuvre du GAP III se heurte à de multiples obstacles structurels, politiques et opérationnels. Ces freins limitent l'intégration réelle des principes transformateurs et intersectionnels au cœur de l'action extérieure.

¹⁴ European Commission et High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy (2020), *Joint Communication to the European Parliament and the Council: EU Gender Action Plan (GAP III) – An Ambitious Agenda for Gender Equality and Women's Empowerment in EU External Action* (JOIN(2020) 17 final), Bruxelles, 25 novembre 2020, disponible en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:52020JC0017&from=SK>

Au sein des délégations européennes, l'appropriation de ces enjeux reste inégale. L'expertise varie fortement selon les pays et les inerties institutionnelles persistent. La fonction de Point de contact pour la dimension hommes-femmes (PCDHF) illustre cette marginalisation : en 2021, seuls 37,5% de ces points de contact disposaient d'un mandat officiel. La plupart cumulent cette fonction avec d'autres responsabilités, réduisant d'autant leur temps consacré aux questions de genre¹⁵.

Sur le terrain, l'ambition normative de l'UE affronte la réalité des contextes locaux. Des sujets comme les droits LGBTQIA+ suscitent de vives résistances dans des pays comme le Mozambique, l'Éthiopie ou le Mali¹⁶. Face à ces tensions, les délégations tendent à se replier sur des domaines consensuels, comme l'autonomisation économique, délaissant les enjeux structurels de droits humains.

Par ailleurs, ces obstacles concrets révèlent des limites dans l'application de l'intersectionnalité. Bien qu'elle soit centrale dans le cadre stratégique, cette approche est mobilisée comme un complément. L'attention se focalise sur les identités individuelles et la juxtaposition de vulnérabilités, sans les relier systématiquement aux structures oppressives plus larges (sexisme, colonialisme ou logiques économiques inégalitaires) qui en sont pourtant à l'origine.

Le reporting et le suivi présentent aussi des difficultés, ce qui compromet à la fois la transparence et la redevabilité du processus. Contrairement aux pratiques instaurées dans les plans précédents (GAP I et le GAP II). En effet, la Commission européenne ne publie plus de rapports annuels de mise en oeuvre¹⁷. Cela limite l'analyse des mesures prises, leur avancement et impact. Cette absence de suivis réguliers accroît l'opacité et fragilise la légitimité du cadre stratégique, en particulier vis-à-vis des organisations de la société civile impliquées dans les consultations.

Pour pallier cette lacune, une évaluation indépendante à mi-parcours a été réalisée et publiée en mai 2023¹⁸. Toutefois, celle-ci se concentre principalement sur

¹⁵ CONCORD Europe (2023), *Implementing the EU Gender Action Plan III: Turning ambition into impact?*, CONCORD Europe, 21 juin 2023, disponible en ligne: <https://concordeurope.org/resource/implementing-the-eu-gender-action-plan-iii-turning-ambition-into-impact/>

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ European Commission et High Representative of the Union for Foreign Affairs and Security Policy (2023), *Rapport conjoint à mi-parcours relatif à la mise en œuvre du plan d'action de l'UE sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III)* : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52023JC0036>

l'autonomisation économique des femmes (WEE) et l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS)¹⁹, laissant de côté l'examen approfondi des nouveaux principes transversaux du GAP III, notamment l'approche intersectionnelle et l'approche transformatrice. Cette limitation constitue une occasion manquée de suivre pleinement la mise en œuvre des innovations clés du plan²⁰.

L'objectif selon lequel 85% des nouvelles actions extérieures devraient contribuer à l'égalité de genre est difficile à confirmer. Pour le suivre, l'UE s'appuie sur le marqueur « politique d'égalité de genre » du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, qui distingue les projets selon que l'égalité en constitue l'objectif principal ou significatif. Plusieurs évaluations relèvent toutefois que son application demeure inégale au sein des services européens, ce qui crée un risque de décalage entre le marquage statistique et l'impact réel des actions²¹. La Commission reconnaît elle-même, dans son rapport à mi-parcours, que le système doit encore être mieux maîtrisé par le personnel et les partenaires, et annonce un renforcement des guidances et de la formation pour y remédier²².

Le caractère transformateur des actions est également difficile à mesurer. Les instruments de suivi existants ne capturent pas suffisamment les changements sociaux ou relationnels liés à l'autonomisation des femmes. Cette difficulté est renforcée par le fait que les plans de mise en œuvre nationaux (documents détaillant comment chaque pays compte appliquer le GAP III) et les « profils pays genre » (analyses des situations et besoins spécifiques des femmes et filles dans chaque pays) sont parfois élaborés après les Programmes indicatifs pluriannuels (PIP), qui définissent les priorités et budgets de l'UE sur plusieurs années. Cette chronologie retardée rend difficile l'intégration dès le départ les principes du GAP III et limite le potentiel réel du plan pour provoquer des changements durables sur le terrain²³.

¹⁹ CONCORD Europe (2023), *Implementing the EU Gender Action Plan III: Turning ambition into impact?*, CONCORD Europe, 21 juin 2023, disponible en ligne : <https://concordeurope.org/resource/implementing-the-eu-gender-action-plan-iii-turning-ambition-into-impact/>

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² Communication conjointe JOIN(2023) 36 final, octobre 2023.

²³ CONCORD Europe (2023), *Implementing the EU Gender Action Plan III: Turning ambition into impact?*, CONCORD Europe, 21 juin 2023, disponible en ligne : <https://concordeurope.org/resource/implementing-the-eu-gender-action-plan-iii-turning-ambition-into-impact/>

Au-delà de ces obstacles opérationnels, l'analyse du cadre normatif du GAP III révèle des limites plus profondes sur le plan conceptuel.

2.2. Sur le plan normatif

L'analyse du cadre normatif impose un constat clair : le GAP III privilégie l'inclusion dans l'ordre établi plutôt que la transformation des rapports de pouvoir. Cette limite s'illustre par trois aspects : une approche libérale centrée sur l'économie, une conception affaiblie de l'intersectionnalité et l'absence de perspective postcoloniale.

Premièrement, le GAP III intègre les femmes dans les structures socioéconomiques existantes sans les remettre en cause. L'égalité y est conçue comme un accès élargi aux opportunités (éducation, emploi, marché) et non comme une redistribution du pouvoir. Cette vision repose sur un postulat économique : l'égalité est un vecteur de croissance et de performance.

Ce cadrage n'est pas nouveau. Dès le traité de Rome, le principe « à travail égal, salaire égal » répondait à des impératifs de compétitivité pour éviter les distorsions de concurrence, bien plus qu'à un idéal de justice sociale²⁴. Ce principe a avant tout été adopté dans le but d'éviter que certains États membres ne tirent avantage d'une main d'œuvre féminine moins rémunérée, ce qui aurait faussé le marché intérieur²⁵.

Dans cette lignée, le GAP III valorise l'autonomisation économique des femmes pour ses retombées sur le PIB mondial²⁶. L'accent est mis sur l'entrepreneuriat, l'accès aux financements et l'intégration aux chaînes de valeur. Cette approche individualise l'émancipation : il s'agit de réussir dans le marché, et non de transformer les logiques du marché. Par conséquent, les réalités des femmes précaires (agriculture, textile, secteur informel), souvent fragilisées par la libéralisation économique, restent dans l'angle mort. En privilégiant l'inclusion sans réforme systémique, le GAP III risque de reproduire les hiérarchies qu'il prétend combattre.

²⁴ Anagnostakis, D. (2021). EU Foreign Policy and Gender: How Does the EU Incorporate Gender in Its External Relations? In R. Süleymanoğlu-Kürüm, & F. Melis Cin (Eds.), *Feminist Framing of Europeanisation : Gender Equality Policies in Turkey and the EU* (1 ed., pp. 41-61). (Gender and Politics). Palgrave Macmillan.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Banque européenne d'investissement. (2023). Égalité entre les sexes et autonomisation économique des femmes : Tour d'horizon 2023. https://www.eib.org/files/publications/20220309_gender_overview_2023_fr.pdf

Ensuite, le GAP III ne prend pas réellement en compte le caractère transformateur de l'intersectionnalité. Cette notion a pourtant trouvé sa place dans le discours européen²⁷. Cette intégration reste pourtant formelle et rhétorique. Le plan reconnaît bel et bien l'existence de discriminations multiples mais n'analyse pas leurs causes structurelles. L'intersectionnalité devrait servir d'outil critique pour analyser les mécanismes qui produisent et reproduisent simultanément les discriminations de genre, de race et de classe. Il l'utilise comme une manière de classer les vulnérabilités individuelles. Autrement dit, il additionne les facteurs de discrimination sans questionner les systèmes d'oppression qui les génèrent²⁸.

Cette lecture fragmentée réduit l'intersectionnalité à un outil technocratique pour identifier les publics « à risque », plutôt qu'à un véritable cadre analytique permettant de comprendre et de repenser la manière dont les inégalités se produisent. Ce glissement a une conséquence majeure. Les discussions sur les discriminations se focalisent sur les obstacles rencontrés par les femmes tout en négligeant les privilèges associés à la race, la classe ou l'identité européenne dominante. Les rapports de pouvoir, comme ceux qui avantagent les élites économiques par exemple, sont évacués du débat.

Il semble également pertinent d'ajouter que le GAP III ne propose aucune réflexion sur le rôle même de l'UE dans la production de ces inégalités. Des politiques comme l'externalisation des frontières ou les accords migratoires ont pourtant des effets documentés sur les femmes migrantes²⁹. Cette absence d'autoréflexivité limite la crédibilité et la portée transformatrice des engagements affichés.

Enfin, la dimension postcoloniale est quasi-absente du discours européen sur les politiques de genre. Les termes « race » ou « ethnicité » n'apparaissent que très peu, et souvent sous l'angle humanitaires pour désigner les femmes les plus défavorisées³⁰. Cette absence traduit une tendance à considérer les femmes comme

²⁷ Maes, E. L., & Debusscher, P. (2024). The EU as a Global Gender Actor: Tracing Intersectionality in the European Gender Action Plans for External Relations 2010–2025. *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 31(1), 49–71. <https://doi.org/10.1093/sp/jxac046>

²⁸ Maes, E. L., & Debusscher, P. (2024). The EU as a Global Gender Actor: Tracing Intersectionality in the European Gender Action Plans for External Relations 2010–2025. *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 31(1), 49–71. <https://doi.org/10.1093/sp/jxac046>

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Zeynalli, N. (2021). Policy-as-Discourse Approach to Gender Equality Policies of the European Union in External Affairs.

un groupe homogène, effaçant les effets de l'histoire coloniale, des rapports racialisés ou des hiérarchies globales.

Les critiques féministes postcoloniales ont pourtant montré que le féminisme occidental tend à produire une figure unique de « la femme du tiers-monde » présentée comme passive, opprimée et en attente d'émancipation³¹. Cette représentation, loin d'être neutre, reproduit une hiérarchie des savoirs où les expériences des femmes blanches occidentales deviennent la norme.

Cette absence de regard postcolonial perpétue une forme d'eurocentrisme, où seul le modèle européen est acceptable et où l'égalité de genre devient un projet à exporter plutôt qu'un processus à co-construire avec les acteurs locaux.

Ainsi, sur le plan normatif, le GAP III perd de sa force critique. Il capte en effet les inégalités mais n'agit pas concrètement pour les défaire. Il s'établit comme un acteur gestionnaire des différences et ne répond pas aux réalités spécifiques des contextes non occidentaux.

3. Redéfinition de la politique de sécurité de l'UE et articulation avec l'agenda féministe

Malgré l'adoption d'un discours féministe croissant dans sa politique extérieure, l'Union européenne peine à incarner un leadership réellement transformateur. Les décalages entre ambitions normatives et réalités politiques s'expliquent par des clivages idéologiques persistants, la militarisation croissante de l'espace européen et les limites structurelles du GAP III.

Il faut pourtant reconnaître que l'UE a posé des jalons essentiels dans son approche de la paix et de la sécurité. La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité (Women, Peace and Security – WPS)³² est aujourd'hui fortement institutionnalisée dans les actions extérieures de l'UE. Les objectifs du WPS sont intégrés progressivement dans la Politique de Sécurité et de Défense commune (PSDC), dans les mandats de missions civiles et militaires

³¹ *Ibid.*

³² Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (2000) : <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n00/720/18/pdf/n0072018.pdf?OpenElement>

(incluant de plus en plus d'expertes sur le genre), dans les conclusions du Conseil appelant à renforcer la participation des femmes dans les missions et opérations, et enfin dans le développement d'outils dédiés au suivi des engagements³³.

Cependant, ces avancées demeurent fragilisées par les tensions politiques internes autour du concept de genre. L'opposition persistante de certains États membres, à l'instar de la Hongrie ou de la Pologne, continue de freiner la consolidation d'un agenda féministe solide et cohérent. Ces clivages se combinent désormais à un tournant militariste accéléré par la guerre en Ukraine.

Depuis 2022, l'UE recentre son action extérieure sur la défense par une hausse des budgets militaires, un soutien accru à l'industrie de l'armement, un recours massif à la Facilité européenne pour la paix et adoption d'une Boussole stratégique axée sur l'autonomie stratégique³⁴. Dans ce contexte, les approches féministes centrées sur la prévention, la diplomatie ou la justice sociale apparaissent secondaires.

La guerre en Ukraine a aussi révélé une érosion progressive des normes pacifistes historiquement associées à l'intégration européenne. Face à une menace perçue comme existentielle, l'UE opère une remilitarisation rapide, portée par un discours de défense de la démocratie³⁵³⁶. Ce virage risque de transformer l'UE en un acteur plus dur, plus masculin et plus hiérarchisé, où la militarisation devient la réponse dominante aux crises³⁷³⁸.

Pour autant, cette évolution ne se réduit pas à une opposition binaire entre militarisme et pacifisme. Les féministes ukrainiennes, confrontées à une invasion armée, ont remis en question l'idée d'un pacifisme absolu, défendant « un droit à l'autodéfense

³³ European External Action Service. (s.d.). *Implementing the Women, Peace and Security agenda*. https://www.eeas.europa.eu/eeas/implementing-women-peace-and-security-agenda_en

³⁴Bergman Rosamond, A. (2024), *A feminist foreign policy approach to EU security and defence: A contradiction in terms*, Policy Brief, Foundation for European Progressive Studies (FEPS) & Friedrich-Ebert-Stiftung EU Office, Brussels, December 2024.

³⁵ Mouvement Européen – France (2025), *Pour la sécurité des Européens, construire une véritable défense européenne*, disponible en ligne <https://mouvement-europeen.eu/pour-la-securite-des-europeens-construire-une-veritable-defense-europeenne/>

³⁶ Cagé, A. et Matelly, S. (2025, 9 mai), *Les nouvelles armes de la souveraineté européenne*, Le Grand Continent, disponible en ligne <https://legrandcontinent.eu/fr/2025/05/09/les-nouvelles-armes-de-la-souverainete-europeenne/>

³⁷ Hoijtink, M., & Muehlenhoff, H. L. (2019). The European Union as a Masculine Military Power: European Union Security and Defence Policy in 'Times of Crisis'. *Political Studies Review*, 18(3), 362-377. <https://doi.org/10.1177/1478929919884876> (Original work published 2020)

³⁸ Lude, C. O. (2024), *The complex effects of militarisation on masculinities*, Brennpunkt Drött Welt, disponible en ligne : <https://www.brennpunkt.lu/article/the-complex-effects-of-militarisation-on-masculinities/>

et la légitimité d'un soutien militaire pour protéger les populations civile »³⁹. Leur position montre la nécessité d'une PEF adaptable aux contextes locaux et attentive aux expériences des femmes en zones de conflit.

II. LES CONDITIONS D'UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE VÉRITABLEMENT FÉMINISTE : VERS UNE REFONDATION STRUCTURELLE ET INTERSECTIONNELLE

1. Repenser les fondements économiques et politiques de l'action extérieure

Afin de dépasser un féminisme institutionnel, vu comme technocratique et/ou libéral, l'UE doit engager une réflexion structurelle. Une PEF ne peut s'accommoder du statu quo économique mondial. L'UE doit remettre en question les logiques de marché et de profit qui perpétuent les inégalités de genre, de classe et de race.

Cela implique de reconnaître que les rapports entre le Nord et le Sud sont fondés sur des héritages coloniaux qui entretiennent ces inégalités⁴⁰. Les rapports de domination économique sont indissociables des hiérarchies genrées et racialisées héritées de l'histoire coloniale européenne. Les féministes appellent à une véritable décolonisation des relations extérieures de l'UE. Celle-ci ne doit pas se limiter à l'intégration technocratique du genre dans les politiques de développement, mais doit aussi s'attaquer aux fondements même des injustices systémiques (c'est-à-dire les enjeux liés aux dettes, à la dépendance commerciale, l'exploitation des ressources entre autres). Dans cette optique, l'UE doit agir à partir de ce qui constitue le cœur de sa puissance : le commerce⁴¹.

³⁹ Bergman Rosamond, A. (2024), A feminist foreign policy approach to EU security and defence: A contradiction in terms, Policy Brief, Foundation for European Progressive Studies (FEPS) & Friedrich-Ebert-Stiftung EU Office, Bruxelles, <https://fepe-europe.eu/wp-content/uploads/2024/12/A-feminist-foreign-policy-approach-to-EU-security-and-defence.pdf>

⁴⁰ Guerrina, R., Haastrup, T. et Wright, K. A. M. (2023), "Contesting feminist power Europe: Is feminist foreign policy possible for the EU?", *European Security*, Vol. 32 No. 3, pp. 485–507, <https://www.tandfonline.com/doi/epdf/10.1080/09662839.2023.2233080>

⁴¹ Eds: Gstöhl, S & Schunz, S. (2021). The External Action of the European Union: Concepts, Approaches, Theories. Macmillan International Higher Education. Ch 4. Damro, C. The European Union as Market Power Europe, pp 54-66

En tant que puissance commerciale, l'UE exerce une influence déterminante sur les règles et les pratiques du commerce international, ce qui en fait un terrain privilégié pour inscrire la question du genre au cœur de son action extérieure. Agir sur ce pan constitue donc non seulement une exigence normative mais également une stratégie politique. En effet, c'est en transformant les fondements de sa puissance économique que l'UE peut avancer vers une diplomatie plus féministe. L'intégration systématique des clauses de genre et d'évaluation d'impact dans les politiques commerciales permettrait de déconstruire les asymétries structurelles que la libéralisation des échanges tend à produire (marginalisation financière des femmes, fracture numérique, concentration des femmes dans l'économie informelle)⁴².

Des expériences pionnières, comme les chapitres sur le genre intégrés aux accords commerciaux avec le Chili, montrent la faisabilité de dispositifs mêlant coopération, suivi institutionnalisé et engagement conjoints en faveur de l'autonomisation économique des femmes⁴³. Toutefois, leur portée demeure limitée par l'absence de mécanismes contraignants.

Une réforme ambitieuse doit pouvoir viser la transversalisation des dispositions de genre dans l'ensemble des chapitres commerciaux (depuis les règles d'origines et les investissements jusqu'à la facilitation du commerce). Cela impliquerait de prohiber toute flexibilisation des normes nationales d'égalité pour attirer l'investissement, d'introduire des mesures d'action positive pour les PME dirigées par des femmes, de renforcer la logistique, la formation et l'inclusion financière sensibles au genre⁴⁴. Parallèlement, des évaluations d'impact ex ante et ex post intégrant une dimension de genre garantiraient une contribution effective des accords commerciaux à une croissance réellement inclusive.

En agissant à partir de son siège de puissance commerciale, l'Union européenne pourrait ainsi reconfigurer son modèle de régulation externe en outil de justice économique et sociale, articulant enfin sa puissance normative et sa responsabilité structurelle.

⁴² Eds: Gstöhl, S & Schunz, S. (2021). *The External Action of the European Union: Concepts, Approaches, Theories*. Macmillan International Higher Education. Ch.17 Guerrina, R. *Gendering EU External Action: Feminist Insights*. pp. 257-269

⁴³ Pavese, C. (2021). *Gender impact of Interregional trade: the case of EU-Mercosur relations*. *Latin American Journal of Trade Policy*. Universidad de Chile. <https://revistaschilenas.uchile.cl/handle/2250/189159?show=full>

⁴⁴ *Ibid.*

2. Intégrer la décolonialité et l'intersectionnalité comme principes directeurs

L'intégration de la décolonialité et de l'intersectionnalité comme principes directeurs constitue une condition essentielle pour une PEF européenne réellement transformatrice. Elle implique de dépasser une approche institutionnelle du genre, souvent technocratique ou normative, pour s'attaquer aux logiques structurelles qui produisent les inégalités. Reconnaître les héritages coloniaux et le privilège structurel européen revient à admettre que les inégalités de genre sont indissociables des hiérarchies raciales, économiques et géopolitiques qui façonnent encore les relations internationales. Ces rapports de domination, hérités de l'histoire impériale européenne, continuent de structurer les conditions de dépendance économique, les chaînes de valeur à l'échelle mondiale et les hiérarchies du savoir.

La perspective décoloniale exige donc de rompre avec la logique paternaliste qui caractérise encore trop souvent les politiques extérieures de l'UE, perçues comme une mission civilisatrice ou un exercice d'exportation normative. Une approche véritablement féministe suppose au contraire un dialogue horizontal avec les acteurs du Sud global, une reconnaissance des savoirs locaux et une coopération fondée sur la réciprocité⁴⁵. La promotion de l'égalité de genre ne saurait servir de paravent à la reproduction de dynamiques néocoloniales ou à la diffusion de modèles eurocentrés d'autonomisation. La décolonialité ne consiste pas à dire que toutes les cultures se valent mais qu'il s'agit de redéfinir les rapports de pouvoir dans la production des politiques globales et des connaissances qui les fondent⁴⁶.

De son côté, l'intersectionnalité permet de dépasser la conception unidimensionnelle du genre pour appréhender la manière dont les rapports de domination se croisent et se renforcent⁴⁷. Intégrer cette approche dans les instruments d'action extérieure reviendrait à concevoir des politiques sensibles aux effets différenciés des mesures sur les femmes selon leur origine, leur statut socioéconomique, leur orientation

⁴⁵ Rosamond, A.B., Cheung, J. (2025). Imagining a New Feminist Contract for Foreign Policy. In: Pető, A., Thissen, L., Clavaud, A. (eds) A New Gender Equality Contract for Europe. Palgrave Macmillan, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-031-59993-4_9

⁴⁶ Dâmaso, M. (2025). Imagining a New Gender Contract for Cultural Rights. In: Pető, A., Thissen, L., Clavaud, A. (eds) A New Gender Equality Contract for Europe. Palgrave Macmillan, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-031-59993-4_6

⁴⁷ Pereira, I. (2020, 27 avril). Intersectionnalité : Le féminisme au croisement des luttes. *Les cahiers de pédagogies radicales*. <https://doi.org/10.58079/ss7r>

sexuelle ou leur situation migratoire. Cela suppose, par exemple, d'inclure des analyses intersectionnelles dans les évaluations d'impact de durabilité, les programmes de développement ou les clauses de genre dans les accords commerciaux⁴⁸.

Enfin, ces principes doivent guider l'effort de cohérence interne et externe de l'UE⁴⁹. L'Union ne peut prétendre défendre la justice de genre à l'extérieur tout en tolérant, en son sein, la régression des droits sexuels et reproductifs ou la criminalisation des migrations.

L'alignement des politiques internes et externes devient une condition de légitimité : l'UE doit faire preuve d'autoréflexivité critique et reconnaître que les inégalités de genres et racialisées traversent également son espace politique. L'Union européenne se doterait ainsi des outils conceptuels et politiques nécessaires pour transformer son rôle international, en passant d'une puissance normative à une puissance réflexive, consciente de ses propres héritages et engagée dans une justice globale véritablement inclusive.

3. Placer le care, la coopération et la société civile au cœur de la diplomatie européenne

Au-delà de la coopération technique, une politique étrangère féministe authentique doit reconnaître le rôle central du care (soin). Le care dépasse la sphère privée ou économique ; il constitue une exigence éthique et politique fondamentale pour la soutenabilité de nos sociétés.

Il incarne une éthique relationnelle fondée sur l'attention aux besoins, la responsabilité et la réciprocité, complétant ainsi l'approche traditionnelle centrée sur les droits formels⁵⁰. Pour la diplomatie européenne, intégrer le care signifie valoriser les relations humaines et la résilience des populations comme des enjeux stratégiques

⁴⁸ Figueroa Fuentes, R. (2022). *Género en acuerdos comerciales: Taller 2022* [Présentation]. Scribd. <https://fr.scribd.com/document/724693499/Disposiciones-de-Genero-en-Acuerdos-Comerciales>

⁴⁹ Rosamond, A.B., Cheung, J. (2025). Imagining a New Feminist Contract for Foreign Policy. In: Pető, A., Thissen, L., Clavaud, A. (eds) *A New Gender Equality Contract for Europe*. Palgrave Macmillan, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-031-59993-4_9

⁵⁰ CIRIEC-France (2024), *Le care au cœur des valeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), Économie collective & territoires – Thème 7*, CIRIEC-France, octobre 2024, disponible en ligne : <https://www.ciriec.uliege.be/wp-content/uploads/2024/11/CIRIEC-France-etude-7-Care-ESS.pdf>

de sécurité⁵¹. Cela implique de revaloriser le travail non rémunéré et de concevoir des politiques sensibles aux vulnérabilités sociales.

Cette approche nécessite un engagement horizontal avec la société civile, notamment les organisations féministes locales et les acteurs du Sud global⁵². La co-construction des politiques est essentielle pour éviter l'imposition de modèles eurocentrés. Ces partenariats garantissent un ancrage dans les réalités culturelles locales et permettent aux acteurs de terrain d'influencer réellement sur la mise en œuvre des initiatives.

L'intégration systématique d'une perspective féministe au sein des institutions européennes constitue aussi un élément central de cette approche. À l'instar de l'Allemagne, le « réflexe féministe »⁵³ implique : la formation des fonctionnaires et diplomates à la sensibilité de genre et à l'intersectionnalité, l'évaluation genrée systématique des politiques, et la promotion de la parité et de la diversité dans les instances décisionnelles.

La diplomatie doit prendre en compte les éléments caractérisant l'éthique du care qui favorise des pratiques relationnelles fondées sur l'empathie, l'autodétermination et la coopération inclusive. Ainsi, il est possible de transformer la culture institutionnelle en privilégiant le dialogue, la responsabilité et l'attention aux besoins différenciés des populations et pays partenaires.

En plaçant le care, la coopération et la société civile au cœur de sa diplomatie, l'UE peut construire une politique étrangère féministe cohérente, transformatrice et responsable, capable d'ancrer la justice de genre dans ses relations internationales tout en renforçant la légitimité et l'efficacité de ses interventions.

⁵¹ di Torella, E.C. (2025). Imagining a New Gender Contract for Care. In: Pető, A., Thissen, L., Clavaud, A. (eds) A New Gender Equality Contract for Europe. Palgrave Macmillan, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-031-59993-4_4

⁵² Teevan, C. (2021). *The EU's gender action plan: Principles and practice* (Briefing Note No. 139). European Centre for Development Policy Management (ECDPM). <https://ecdpm.org/application/files/7116/5546/8451/EU-Gender-Action-Plan-Principles-Practice-ECDPM-Briefing-Note-139-2021.pdf>

⁵³ Federal Foreign Office (2023), *Shaping Feminist Foreign Policy: Federal Foreign Office Guidelines*, Federal Foreign Office, Berlin, 28 février 2023, disponible en ligne : https://www.shapingfeministforeignpolicy.org/papers/Guidelines_Feminist_Foreign_Policy.

CONCLUSION

La politique étrangère féministe représente une tentative ambitieuse de réorienter les relations internationales en plaçant les principes d'égalité, de justice et d'inclusivité au cœur de l'action extérieure des États et des organisations régionales. Elle permet de mettre en lumière les rapports de pouvoir structurels, les héritages coloniaux et les intersections entre genre, race, classe et autres formes d'oppression, en promouvant des approches transformatrices et intersectionnelles. L'Union européenne, à travers le Gender Action Plan III, illustre les efforts institutionnels pour intégrer ces principes dans la coopération, le développement et la diplomatie, en combinant cadres normatifs, instruments financiers et dispositifs de suivi.

Cependant, l'analyse montre que l'intégration du genre demeure inégale et souvent limitée par des contraintes politiques, opérationnelles et idéologiques. Dans certains contextes, notamment ceux marqués par la militarisation, les logiques économiques ou les tensions internes, les principes féministes sont relégués au second plan et leur mise en œuvre réelle peine à dépasser la dimension symbolique. L'approche intersectionnelle, bien qu'instituée, reste encore partiellement appliquée, et la perspective postcoloniale demeure marginale dans les politiques externes. Ces limites illustrent la complexité d'une transformation structurelle et la nécessité d'une vigilance constante pour éviter que le féminisme institutionnel ne se réduise à un outil technocratique ou à une vitrine normative.

Pour qu'une politique étrangère féministe soit véritablement transformatrice, il apparaît essentiel de repenser les fondements économiques et politiques de l'action extérieure, d'intégrer pleinement les principes de décolonialité et d'intersectionnalité, et de placer le care, la coopération et la société civile au centre de la diplomatie. Ce positionnement implique un dialogue horizontal avec les acteurs du Sud global, une autoréflexivité sur les privilèges et héritages structurels, et une articulation cohérente entre politiques internes et externes.

En définitive, la PEF ne se limite pas à un ensemble de mesures ou de symboles, mais constitue un outil potentiel pour repenser la puissance et l'influence des États et organisations internationales à partir d'une logique d'inclusion et de justice. Son efficacité dépendra de la capacité des acteurs à dépasser les contraintes

institutionnelles et à inscrire durablement l'égalité de genre, l'intersectionnalité et la décolonialité dans les pratiques et priorités de la diplomatie contemporaine.

BIBLIOGRAPHIE

Documents institutionnels

- **Banque européenne d'investissement (2023)**, Gender Overview 2023, disponible en ligne : https://www.eib.org/files/publications/20220309_gender_overview_2023_fr.pdf
- **Capacity4dev (2024)**, Country-Level Implementation Plans for Gender, disponible en ligne : https://capacity4dev.europa.eu/groups/country-level-implementation-plans-clips-gender_en
- **Commission européenne (2023)**, Communiqué de presse IP/23/5858, disponible en ligne : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_5858
- **Federal Foreign Office (2023)**, Shaping Feminist Foreign Policy: Federal Foreign Office Guidelines, Federal Foreign Office, Berlin, 28 février 2023, disponible en ligne : https://www.shapingfeministforeignpolicy.org/papers/Guidelines_Feminist_Foreign_Policy
- **Ministère des Affaires étrangères de Suède (2018)**, La politique étrangère féministe de la Suède, disponible en ligne : https://www.swedenabroad.se/globalassets/ambassador/frankrike-paris/documents/fup_francais.pdf
- **Nations Unies (2000)**, Résolution 1325 – Women, Peace and Security, disponible en ligne : <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n00/720/18/pdf/n0072018.pdf>
- **Organisation des Nations Unies (1945)**, Charte des Nations Unies – texte intégral, disponible en ligne : <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text>
- **SEAE – Union européenne (s.d.)**, Implementing the Women, Peace and Security Agenda, disponible en ligne :

https://www.eeas.europa.eu/eeas/implementing-women-peace-and-security-agenda_en

- **Union européenne (2020)**, EU Gender Action Plan III (CELEX:52020JC0017), disponible en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:52020JC0017>
- **Union européenne (2023)**, Joint Communication 52023JC0036, disponible en ligne :
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52023JC0036>

Articles internet / Presse / Think tanks / Blogs

- **Alianza del Pacífico (2024)**, Disposiciones de Género en Acuerdos Comerciales, disponible en ligne :
<https://fr.scribd.com/document/724693499/Disposiciones-de-Genero-en-Acuerdos-Comerciales>
- **Brennpunkt (2022)**, The Complex Effects of Militarisation on Masculinities, disponible en ligne:
<https://www.brennpunkt.lu/article/the-complex-effects-of-militarisation-on-masculinities/>
- **Fondation Jean-Jaurès (2023)**, Javier Milei : les droits sociaux et les femmes..., disponible en ligne: <https://www.jean-jaures.org/videos-podcasts/javier-milei-les-droits-sociaux-et-les-femmes-quelle-est-lampleur-de-la-repression/>
- **Human Rights Watch (2022)**, Sweden's new government abandons feminist foreign policy, disponible en ligne :
<https://www.hrw.org/news/2022/10/31/swedens-new-government-abandons-feminist-foreign-policy>
- **Le Grand Continent (2025)**, Les nouvelles armes de la souveraineté européenne, disponible en ligne :
<https://legrandcontinent.eu/fr/2025/05/09/les-nouvelles-armes-de-la-souverainete-europeenne/>

- **Mouvement Européen (2024)**, Pour la sécurité des Européens : construire une véritable défense européenne, disponible en ligne : <https://mouvement-europeen.eu/pour-la-securite-des-europeens-construire-une-veritable-defense-europeenne/>
- **Pedaradical (2024)**, La politique étrangère féministe en Amérique latine, disponible en ligne : <https://pedaradical.hypotheses.org/2852>

Études, rapports, analyses, policy briefs

- **Centre for Feminist Foreign Policy (2020)**, Guidelines for Feminist Foreign Policy, disponible en ligne : https://www.shapingfeministforeignpolicy.org/papers/Guidelines_Feminist_Foreign_Policy.pdf
- **Coquisart, L., Laugier, C., Legras, A., Nerva, N. (2024)**, Pérenniser l'effort pour l'égalité..., IGG, disponible en ligne : <https://igg-geo.org/?p=18835>
- **CONCORD Europe (2023)**, Implementing the EU Gender Action Plan III: Turning Ambition into Impact, disponible en ligne : <https://concordeurope.org/resource/implementing-the-eu-gender-action-plan-iii-turning-ambition-into-impact/>
- **CIRIEC France (2024)**, Étude n°7 – Care et ESS, disponible en ligne : <https://www.ciriec.uliege.be/wp-content/uploads/2024/11/CIRIEC-France-etude-7-Care-ESS.pdf>
- **ECDPM (2021)**, Promotion de l'égalité des sexes..., disponible en ligne : <https://ecdpm.org/application/files/3416/5546/8577/Promotion-Egalite-Sexes-Programmation-Budget-Exterieur-UE-Documents-Reflexion-ECDPM-297-2021.pdf>
- **ECDPM (2024)**, The Impact of EU Gender Policy under NDICI..., disponible en ligne : <https://ecdpm.org/application/files/5817/1982/6931/Impact-EU-Gender-Policy-NDICI-Global-Europe-Framework-ECDPM-Discussion-Paper-371-2024.pdf>

- **Thissen, L., et Burni, A. (2024)**, A European feminist foreign policy? The need for a progressive and transformative approach [Policy brief], Progressive Post, disponible en ligne : <https://www.progressivepost.eu/pb-european-feminist-foreign-policy>
- **Thompson, L., and Daniel, T. (2019)**, Feminist Foreign Policy Discussion Series, International Center for Research on Women.

Articles scientifiques / Publications universitaires

- **Anagnostakis, D. (2021)**, EU Foreign Policy and Gender: How Does the EU Incorporate Gender in Its External Relations?, in Süleymanoğlu-Kürüm, R., et Melis Cin, F. (eds), Feminist Framing of Europeanisation: Gender Equality Policies in Turkey and the EU, Palgrave Macmillan, pp. 41–61.
- **Bergman Rosamond, A. (2024)**, A feminist foreign policy approach to EU security and defence: A contradiction in terms, Policy Brief, Foundation for European Progressive Studies (FEPS) & Friedrich-Ebert-Stiftung EU Office, Brussels, December 2024.
- **Dâmaso, M. (2025)**, Imagining a New Gender Contract for Cultural Rights, in Pető, A., Thissen, L., et Clavaud, A. (eds), A New Gender Equality Contract for Europe, Palgrave Macmillan.
- **di Torella, E.C. (2025)**, Imagining a New Gender Contract for Care, in Pető, A., Thissen, L., et Clavaud, A. (eds), A New Gender Equality Contract for Europe, Palgrave Macmillan.
- **Gstöhl, S., et Schunz, S. (eds.) (2021)**, The External Action of the European Union: Concepts, Approaches, Theories, Macmillan International Higher Education.
 - Chapitre 4 : Damro, C., The European Union as Market Power Europe
 - Chapitre 17 : Guerrina, R., Gendering EU External Action
- **Hojtink, M., et Muehlenhoff, H. L. (2020)**, The European Union as a Masculine Military Power: European Union Security and Defence Policy in 'Times of Crisis', Political Studies Review, 18(3), pp. 362–377, disponible en ligne : <https://doi.org/10.1177/1478929919884876>

- **Maes, E. L., et Debusscher, P. (2024)**, The EU as a Global Gender Actor: Tracing Intersectionality in the European Gender Action Plans for External Relations 2010–2025, *Social Politics*, 31(1), pp. 49–71, disponible en ligne : <https://doi.org/10.1093/sp/jxac046>
- **Lude, C. O. (2024)**, The complex effects of militarisation on masculinities, *Brennpunkt Drött Welt*, disponible en ligne : [The Complex Effects of Militarisation on Masculinities | Brennpunkt Drött Welt](#)
- **Pavese, C. (2021)**, Gender Impact of Interregional Trade: The Case of EU-Mercosur Relations, *Latin American Journal of Trade Policy*, 4(11), pp. 25–46, disponible en ligne : <https://doi.org/10.5354/0719-9368.2021.65122>
- **Rosamond, A.B., et Cheung, J. (2025)**, Imagining a New Feminist Contract for Foreign Policy, in Pető, A., Thissen, L., et Clavaud, A. (eds), *A New Gender Equality Contract for Europe*, Palgrave Macmillan.
- **Zeynalli, N. (2021)**, Policy-as-Discourse Approach to EU Gender Equality Policies in External Affairs.

POUR LA SOLIDARITÉ

Fondé en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS est un think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés de tous les acteur·rice·s socio-économiques avec comme devise :

Comprendre, Relier et Accompagner pour Agir !

COMPRENDRE

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS mène des travaux de recherche et d'analyse pour sensibiliser aux enjeux sociétaux, offrir de nouvelles perspectives de réflexion et rendre accessibles les politiques européennes.

RELIER

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS participe, conçoit et coordonne des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens présents au sein des 27 États membres. Ces projets transnationaux abordent des thématiques diverses, mais ils partagent tous une valeur commune : la solidarité !

ACCOMPAGNER

Formations, accompagnements au montage de projets européens, conseils stratégiques, lobbying et networking, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS met son expertise, son réseau, sa pédagogie et son équipe au service de tous les acteur·rice·s socio-économiques : les pouvoirs publics (supranational, européen, national, régional, local), les entreprises, les syndicats, les associations de la société civile et les citoyen·ne·s engagé·e·s dans la solidarité.

AGIR

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS se frotte au terrain et met en place des dispositifs innovants d'insertion socioprofessionnelle pour faire face aux défis du marché de l'emploi avec un objectif : provoquer la rencontre entre des entreprises ouvertes à la diversité, des chercheur·euse·s d'emploi qui offrent leurs talents et des emplois de qualité.

LES THÉMATIQUES DE POUR LA SOLIDARITÉ-PLS

RSE & Diversité

Économie Sociale

Développement Durable

Participation Citoyenne

Affaires Sociales

pourolasolidarite.eu



Rue Coenraets 66
B-1060 Bruxelles
+32 2 535 06 88



Avec le soutien de

